

LA VIE ECONOMIQUE

- [Baisse surprise du chômage en France au premier trimestre, portée par les seniors](#)
- [L'OCDE table sur une " légère " inversion de la courbe du chômage en France d'ici à la fin 2015](#)
- [La Banque de France prévoit une croissance de 1,2 % en 2015](#)
- [L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi sur le dialogue social](#)
- [70 % des Français ont vu leurs revenus stagner ou baisser entre 2008 et 2012](#)
- [Bonne nouvelle pour le commerce extérieur](#)
- [Les exportations françaises d'armement explosent grâce au Proche-Orient](#)
- [L'État fait des bénéfices sur le bonus-malus](#)
- [Les ventes de voitures diesel sont en chute libre](#)
- [L'activité des TPE en 2014](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Le déficit de la Sécurité sociale devrait se réduire en 2015](#)
- [Une agence nationale de santé publique en 2016](#)
- [IJ : la CNAM veut rappeler à l'ordre les médecins qui prescrivent plus d'arrêts que leurs confrères](#)
- [Allocations familiales en fonction des revenus : ce que change le nouveau barème](#)
- [La Cour des comptes réclame plus de contrôles sur la CMU-C et l'ACS](#)

FISCALITE

- [Impôt à la source : le processus engagé "en 2016"](#)
- [La RATP pourrait perdre ses avantages fiscaux](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Intelligence artificielle : Facebook recrute des "fées" françaises](#)

- [Areva : l'Etat favorable à la cession des réacteurs nucléaires à EDF](#)
- [Uber déclenche une nouvelle offensive en France](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Eric Heyer \(OFCE\), chômage : "Il faut compter 9 mois entre la reprise et le recul du chômage"](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- ["Voulons-nous vraiment l'égalité ?", de Patrick Savidan](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Baisse surprise du chômage en France au premier trimestre, portée par les seniors

Le 04/06/15, l'Insee a indiqué que le taux de chômage avait baissé en France, durant les trois premiers mois 2015. Il est descendu à 10,0 % en métropole (contre 10,1 fin 2014, le chiffre ayant été révisé à la hausse), à 10,3 % en incluant l'Outre-mer. Ces chiffres restent à prendre avec prudence, l'Insee admettant une marge d'erreur de plus ou moins 0,3 %. Les dernières prévisions de l'institut étaient de 10,1 % en métropole, de 10,5 % en incluant l'Outre-mer. Cette baisse trimestrielle ne concerne que les seniors (6,4 %, soit - 0,4 point). La situation des jeunes, elle, se dégrade de 0,2 point. 24,1 % des jeunes de moins de 25 ans sont au chômage. Sur un an, la hausse est encore plus forte, à + 1,2 point. Au total, sur un an, le chômage, calculé d'après les normes du bureau international du travail (BIT), a augmenté de 0,2 point en métropole, de 0,1 point en incluant l'Outre-mer. Ainsi, au premier trimestre 2015, l'Insee recense 2,858 millions de chômeurs en métropole (38 000 de moins que fin 2014, soit - 1,3 %). Par contre, sur un an, le chômage a augmenté de 2,0 %, avec 55 000 demandeurs d'emploi supplémentaires. Les chiffres de l'Insee diffèrent fortement de ceux de Pôle emploi, qui recense pour le premier trimestre 2015 3,510 millions de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A), une augmentation de 0,3 %, avec 9 100 demandeurs d'emploi, et une augmentation de 4,9 % sur un an, avec 163 400 demandeurs d'emploi supplémentaires. De plus, en avril, Pôle Emploi a constaté une hausse de 26 200 inscrits (+ 0,7 %), la France atteignant alors le chiffre record de 3,53 millions de demandeurs d'emploi. Pourquoi un tel écart ? Parce que Pôle Emploi et l'Insee ne mesurent pas le chômage de la même manière. Pôle Emploi comptabilise les inscrits sur ses listes. L'Insee, elle, réalise une enquête trimestrielle auprès de 110 000 personnes. Au niveau international, seul le taux de chômage communiqué par l'Insee est reconnu.

[http://www.latribune.fr/economie/france/baisse-surprise-du-chomage-en-france-au-premier-trimestre-portee-par-les-seniors-481291.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150604](http://www.latribune.fr/economie/france/baisse-surprise-du-chomage-en-france-au-premier-trimestre-portee-par-les-seniors-481291.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150604)

(Source : www.latribune.fr du 04/06/2014)

● L'OCDE table sur une "légère" inversion de la courbe du chômage en France d'ici à la fin 2015

Le 03/06/15, l'OCDE (organisation de coopération et de développement économiques) a publié ses dernières estimations concernant le chômage en France. Selon l'organisation, le taux de chômage hexagonal devrait connaître une légère décline durant la seconde moitié de 2015. Elle s'attend cependant à un pic en milieu d'année. Les prévisions de l'OCDE par trimestre. Premier trimestre : 10,1 % de la population active (+ 0,1 point par rapport à fin 2014) ; deuxième trimestre : 10,2 % ; troisième et quatrième trimestres : 10,1 %. Pour la fin 2015, l'OCDE table sur un taux de 10,0 %. En incluant l'Outre-mer, l'organisation estime que le taux de chômage serait de 10,5 % fin 2015, de 10,4 % fin 2016. Enfin, l'OCDE préconise des « réformes structurelles sur le marché du travail ». **L'OCDE** : « *La faible confiance des entreprises pèse toujours sur les investissements, ce qui implique une reprise retardée des embauches et une baisse seulement légère du chômage ces prochains trimestres* ». L'OCDE note des points positifs : le pacte de responsabilité et le CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi), qui devraient « *abaisser le coût du travail d'environ 1,4 point de Produit intérieur brut (PIB) lorsqu'ils auront atteint leur pleine mesure en 2016* ». Mais elle met en garde le gouvernement ; ce dernier doit veiller à ce que ces mesures ne soient pas « *contrebalancées par une hausse dynamique des salaires* ». Et lui glisse au passage un conseil : il faut favoriser la montée en compétences. Comment ? Notamment en favorisant une augmentation significative de l'apprentissage dans le secondaire « *pour alimenter la croissance sur le long terme* ». Les prévisions de l'OCDE sur la croissance française : 1,1 % en 2015, 1,7 % en 2016.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/06/03/20002-20150603ARTFIG00103-l-ocde-table-sur-une-legere-inversion-de-la-courbe-du-chomage-en-france-d-ici-a-la-fin-2015.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/06/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La Banque de France prévoit une croissance de 1,2 % en 2015

Le 04/06/15, la banque de France (BdF) a publié ses prévisions annuelles concernant la croissance en France. Elle se révèle plus optimiste que le gouvernement. Pour 2015, la BdF table sur une croissance de 1,2 % (contre 1 % pour le gouvernement) ; en 2016 : 1,8 % (contre 1,5 % pour le gouvernement) ; pour 2017 : 1,9 % (contre 1,5 % pour le gouvernement). **Les raisons d'un tel optimisme ? 01)-** La baisse du prix du pétrole. **La BdF** : « *La baisse des prix du pétrole en fin d'année 2014 devrait conduire à des économies sur la facture pétrolière française de 0,8 point de PIB sur l'année 2015* ». Et avoir, ajoutée, des effets positifs sur la consommation des ménages. **02)-** Le taux de change de l'euro, dont la dépréciation soutient la compétitivité des entreprises. La BdF table sur une augmentation des exportations hexagonales : + 5,4 % en 2015, + 5,8 % en 2016, + 5,7 % en 2017 (contre + 2,4 % en 2014). Ainsi, le déficit commercial de la France devrait descendre de 1,9 % du PIB (produit intérieur brut) en 2014 à 1,6 % en 2015 et 2016. **03)-** La « *politique monétaire expansionniste* » de la Banque centrale européenne. **04)-** L'amélioration des marges des entreprises. Quant au chômage, il devrait à terme baisser. **La BdF** : « *Sur le plan interne, les mesures d'allègement du coût du travail [devraient soutenir l'activité et] le chômage pourrait se stabiliser en 2015 et progressivement diminuer à partir de 2016* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150604.CHA6501/la-banque-de-france-prevoit-une-croissance-de-1-2-en-2015.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150604_NLCHAACU10H- -la-banque-de-france-prevoit-une-croissance-de-1-2-en-2015#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150604](http://www.challenges.fr/economie/20150604.CHA6501/la-banque-de-france-prevoit-une-croissance-de-1-2-en-2015.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150604_NLCHAACU10H- -la-banque-de-france-prevoit-une-croissance-de-1-2-en-2015#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150604)

(Source : www.challenges.fr du 04/06/2015, avec AFP)

● L'Assemblée nationale adopte en première lecture le projet de loi sur le dialogue social

Le 02/06/15, les députés ont adopté, en première lecture, le projet de loi de François Rebsamen, ministre du Travail, sur le dialogue social.

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/06/02/ce-que-contient-la-loi-rebsamen-sur-le-dialogue-social-adoptee-par-les-deputes_4645929_4355770.html

(Source : www.lemonde.fr du 02/06/2015, Maxime Vaudano)

[Retour au sommaire](#)

● 70 % des Français ont vu leurs revenus stagner ou baisser entre 2008 et 2012

Le 04/06/15, l'**Observatoire des inégalités** a publié son premier rapport sur les inégalités en France. Selon l'Observatoire, les inégalités n'ont cessé de s'aggraver au détriment des classes sociales les plus défavorisées. Il parle donc désormais de "trois France" : les pauvres, les riches, la classe moyenne. **Le rapport** : « *Trois France se distinguent. [...] 70 % des Français ont vu leurs revenus décroître ou stagner entre 2008 et 2012* ». **Patrick Savidan, président de l'Observatoire** : « *Le creusement des inégalités est provoqué par un décrochage des plus pauvres* ». **01)- Les pauvres.** Ainsi, pour 40 % « *du bas de la hiérarchie sociale* », les revenus ont baissé de 300 à 500 euros entre 2008 et 2012. **M. Savidan** : « *Il faut garder à l'esprit que ces données datent de 2012 et que la situation s'est sans doute dégradée depuis* ». **02)- Les riches.** Parmi les 30 % les plus riches, les revenus continuent d'augmenter. De plus de 500 euros pour les 10 % les plus riches. **L'Observatoire** : « *La crise, les 30 % du haut de la pyramide ne la connaissent pas vraiment. [...] A ce niveau de vie (au moins 2 200 euros par mois pour une personne seule), on vit bien et surtout on continue à gagner plus, même si on est loin des sommets. [...] Les gains demeurent toutefois beaucoup plus faibles que ceux qu'on observe chez les 0,1 % les plus riches qui ont gagné (au minimum) 243 000 euros (avant impôts) de plus en 2011, qu'en 2004* ». **03)- Les classes moyennes.** Elles sont situées entre les 40 % les plus pauvres et les 30 % les plus riches. Pour elles, la situation stagne. **L'Observatoire** : « *Ces classes moyennes ne sont pas 'étranglées' selon l'adage médiatique, leur situation n'est pas la plus difficile, mais cette stagnation constitue une rupture pour des catégories au cœur d'une société où l'on consomme toujours plus* ». La cause d'une telle évolution ? **M. Savidan** : « *La crise économique de 2008 et la hausse du chômage, car elles ne touchent pas tout le monde de la même manière* ». Ainsi, parmi les demandeurs d'emploi, on trouve 70 % d'ouvriers et d'employés, contre 8 % de cadres. La pauvreté en France continue de s'étendre. Ce que confirme l'**Insee**, qui détaille : depuis 2008, 800 000 personnes supplémentaires ont basculé

dans la pauvreté. En 2012, les pauvres sont, au total, 5 millions. **La Fondation Abbé Pierre** explique que 2 millions de personnes vivent avec 651 euros par mois, au maximum, soit 22 euros par jour. Trois millions et demi de personnes seraient mal logées. Parmi elles, 140 000 Français ne disposent d'aucun domicile fixe. **Les plus touchés ? M. Savidan** : « *Les jeunes, les personnes âgées, les femmes et les immigrés sont en première ligne de front. [...] Nous assistons clairement à une forme de déterminisme social* ». Déterminisme qui est accentué, d'après l'Observatoire, par le système éducatif français. Pour l'**OCDE** (organisation de coopération et de développement économiques), la France est l'un des pays où le milieu social influe le plus sur le niveau scolaire des élèves. **L'Express** : « *Les élèves issus des milieux populaires se révèlent moins bien armés que les élèves issus de milieux favorisés. En 2012, 96,2 % des enfants de cadres obtenaient leur brevet des collèges, contre seulement 80,2 % des enfants d'ouvriers* ». L'Observatoire des inégalités juge toutefois que « *l'ascenseur social n'est pas en panne* », mais qu'il fonctionne plus lentement. **M. Savidan** : « *Les jeunes mettent de plus en plus longtemps à s'insérer professionnellement et à atteindre des niveaux de revenus et des conditions de vie que leurs parents avaient atteints à leur âge, avec pourtant des niveaux de formation initiale nettement inférieurs* ».

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/60-des-francais-ont-vu-leurs-revenus-baisser-entre-2008-et-2012_1686253.html

(Source : www.lexpress.fr du 04/06/2015, Pauline Chateau)

● Bonne nouvelle pour le commerce extérieur

Le 05/06/15, les Douanes ont annoncé que le déficit commercial de la France avait baissé en avril, pour atteindre 3 milliards d'euros (- 1,4 milliard d'euros par rapport au mois de mars). A 38,2 milliards d'euros, les exportations ont progressé de 1,4 %. A 41,2 milliards d'euros, les importations, elles, ont baissé de 2,1 %. **Les causes ?** Le volume des approvisionnements en hydrocarbures a nettement diminué, entraînant une réduction de 800 millions d'euros du déficit. Mais ce n'est pas la seule cause. **Les Douanes** : « *Les achats de biens intermédiaires (chimie, caoutchouc, plastiques et équipements électriques), d'automobiles, de machines industrielles et de nombreux biens de consommation sont également en repli. [Dans le même temps,] la fermeté des livraisons aéronautiques l'emporte sur une contraction des ventes de véhicules automobiles et de produits pétroliers raffinés* ». **Le Point** : « *Le déficit cumulé des 12 mois achevés fin avril se limite donc à 50 milliards et est inférieur à celui de l'année 2014 (54,2 milliards)* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/bonne-nouvelle-pour-le-commerce-exterieur-05-06-2015-1933839_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20150605](http://www.lepoint.fr/economie/bonne-nouvelle-pour-le-commerce-exterieur-05-06-2015-1933839_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20150605)

(Source : www.lepoint.fr du 05/06/2015, source AFP)

● Les exportations françaises d'armement explosent grâce au Proche-Orient

Selon un rapport du ministère de la Défense, publié le 02/06/15, les exportations françaises d'armement, à 8,2 milliards d'euros, ont augmenté de 18 % en 2014. C'est une hausse très au-dessus de la tendance mondiale, qui se situe à + 9 %. **Le rapport** : « *Ce résultat constitue la meilleure performance à l'export de l'industrie française de défense depuis quinze ans* ». Une performance qui s'explique par la conclusion de cinq grands contrats d'un montant supérieur à 200 millions d'euros, pour un total de 4,79 milliards d'euros (+ 71 % par rapport à 2013). La France est ainsi « *solidement établie dans la durée* » au quatrième rang mondial des exportateurs d'armes, derrière les Etats-Unis, la Russie et la Chine. Pour 2015, la vente de 24 avions Rafale à l'Egypte et de 24 Rafale au Qatar devrait confirmer la tendance. Les principaux marchés achetant à la France : le Proche et Moyen-Orient (38 %), l'Asie (30 %), l'Europe (12,7 %), les Amériques (10,8 %), l'Afrique (4,4 %).

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150602.CHA6451/les-exportations-francaises-d-armement-explosent-grace-au-proche-orient.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150603_NLCHAACU10H- -les-exportations-francaises-d-armement-explosent-grace-au-proche-orient#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20150603](http://www.challenges.fr/entreprise/20150602.CHA6451/les-exportations-francaises-d-armement-explosent-grace-au-proche-orient.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150603_NLCHAACU10H- -les-exportations-francaises-d-armement-explosent-grace-au-proche-orient#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20150603)

(Source : www.challenges.fr 02/06/2015)

[Retour au sommaire](#)

● L'État fait des bénéfices sur le bonus-malus

Dans son rapport annuel, **la Cour des comptes** évoque le bonus-malus, ce dispositif mis en place pour récompenser les automobilistes polluant peu et pour pénaliser ceux qui achètent les modèles de voiture les plus polluants. Pour la première fois depuis sa création en 2008, le système est en excédent, ce qui signifie que l'Etat a fait, en 2014, des bénéfices (141 millions d'euros). **Les raisons ? 01)-** Le malus a rapporté plus que prévu en 2014. Pourquoi ? Parce qu'il a été durci au 01/01/14. La taxe pour les voitures les plus polluantes a été multipliée par deux. Le durcissement a eu également comme conséquence l'augmentation des véhicules considérés comme les plus polluants. Au total, 306 000 voitures très polluantes ont été touchées en 2014 avec, comme conséquence, une augmentation du coût du malus, passant de 953 euros par véhicule neuf en 2013 à 1 095 euros en 2014. Résultat : les malus ont généré une recette de 335 millions d'euros, soit 65 millions d'euros de plus que ce qu'attendait le gouvernement. **02)-** Les dépenses liées au bonus ont, elles, été surévaluées de 37 millions ; l'Etat a versé en tout 231,6 millions d'euros. D'autre part, la prime bonus pour les véhicules émettant entre 60 et 90 grammes de CO² par kilomètre a été réduite. Ensuite, le nombre de "super bonus" a considérablement diminué par rapport aux années précédentes. **Le Figaro** : « Cette prime, versée si l'acquisition d'un véhicule neuf peu polluant s'accompagne de la mise au rebut d'un véhicule de plus de 15 ans, n'a touché en 2014 que 2 642 véhicules au lieu des 8 000 attendus par le gouvernement ». Dernière raison avancée par **la Cour des comptes** : « L'écart entre le coût prévisionnel et le coût constaté provient principalement de la faiblesse des ventes de véhicules hybrides éligibles au bonus ». En effet, en 2014, 43 046 voitures ont perçu un bonus, soit 5 600 de moins que prévu. Les 141 millions d'euros n'ont pas été réinjectés dans le bonus-malus, mais ont servi à réduire le déficit de l'Hexagone

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/06/03/20002-20150603ARTFIG00143-l-etat-fait-des-benefices-sur-le-bonus-malus.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/06/2015, Raphaëlle André)

● Les ventes de voitures diesel sont en chute libre

Sur les cinq premiers mois de l'année, les modèles diesel ont représenté 58,9 % des ventes totales des voitures neuves en France (contre 64 % en 2013, 73 % en 2012). A terme, le CCFA (Comité des constructeurs français) prévoit un rééquilibrage à 50-50. **Les raisons ? 01)-** Les différentes menaces sur les véhicules diesel (la pastille verte, par exemple) ; **02)-** Les progrès des moteurs à essence ; **03)-** L'appauvrissement du marché automobile français, où les ventes de petits véhicules d'entrée de gamme représentent, toujours sur les cinq premiers mois de l'année, 55 % du marché (contre 53 % il y a un an). Le surcoût du diesel sur ce type de modèle est rédhibitoire. De plus, ces voitures sont surtout des citadines. Or, pour rentabiliser un modèle diesel, il faut rouler au moins 15 000 kilomètres par an. Ce que les citadines ne font pas. Conséquence : en vendant peu de diesel sur ces modèles, les marques ont décidé de supprimer leur offre diesel sur ces dernières.

[http://www.challenges.fr/automobile/20150602.CHA6445/a-tort-vilipendees-les-voitures-diesel-sont-en-chute-libre.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150602_NLCHAACU18H-_-les-ventes-de-voitures-diesel-sont-en-chute-libre#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150602](http://www.challenges.fr/automobile/20150602.CHA6445/a-tort-vilipendees-les-voitures-diesel-sont-en-chute-libre.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150602_NLCHAACU18H-_-les-ventes-de-voitures-diesel-sont-en-chute-libre#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150602)

(Source : www.challenges.fr du 02/06/2015, Alain-Gabriel Verdevoye)

[Retour au sommaire](#)

● L'activité des TPE en 2014

Concernant les TPE, en 2014, tous les indicateurs sont dans le rouge. Toutes professions confondues, le chiffre d'affaires des TPE a, en moyenne, reculé de 3,2 % (contre - 0,1 % en 2013). La quasi-totalité des professions analysées présentent des niveaux de chiffres d'affaires en baisse. **Les secteurs d'activité qui améliorent relativement leurs performances**, en restant toutefois dans une tendance négative : équipement de la personne (- 3,8 %, contre - 4,3 % en 2013), vente et réparation auto-moto (- 1,5 %, contre - 3,2 % en 2013), café-hôtellerie-restauration (- 1,3 %, contre - 1,4 % en 2013), beauté-esthétique (- 0,1 %, contre - 0,4 % en 2013). **Les secteurs avec un chiffres d'affaires en net recul** : artisanat du bâtiment (- 7,5 %, contre + 1,6 % en 2013), équipement de la maison

(- 4,5 %, contre - 3,7 % en 2013), métiers de la santé (- 1,3 %, contre - 0,8 % en 2013), commerce de détail alimentaire (+ 0,2 %, contre + 1,4 % en 2013).

http://www.fcga.fr/2015/06/activite-tendances-2014/?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=08%2F06%2F2015+activit%E9+tendances+2014

(Source : www.fcga.fr, juin 2015)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Le déficit de la Sécurité sociale devrait se réduire en 2015

D'après le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS), présenté le 08/06/15 à Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, et Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget, le déficit de la Sécurité sociale, pour 2015, devrait être de l'ordre de 13 milliards d'euros, soit une amélioration de 400 millions d'euros par rapport au budget. Le détail. **Le Figaro** : « *Le déficit du régime général (maladie, vieillesse, familles, accidents du travail) se maintiendrait sous la barre des 10 milliards, à 9,5 milliards d'euros. Le déficit global atteindrait 13 milliards avec le Fonds de solidarité vieillesse* ». L'assurance maladie inquiète. Son déficit de 7,2 milliards d'euros est supérieur à celui prévu dans le budget 2015. **Le rapport** : « *L'amélioration du solde du régime général résulte d'évolutions contrastées selon les branches. La branche maladie verrait sa situation se dégrader de 0,6 milliard d'euros, du fait d'une progression de ses dépenses plus rapide (+ 3,2 %) que celle de ses recettes (+ 3,0 %). [...] A l'inverse, la branche retraite du régime général verrait son déficit se réduire de 400 millions pour atteindre 0,8 milliard d'euros, son niveau le plus bas depuis 2004* ». La branche Famille, « *fortement impactée* » par la mise en œuvre du pacte de responsabilité, verrait son déficit être de l'ordre de 2 milliards d'euros, soit 300 millions d'euros de moins que prévu dans le budget. **Le Figaro** : « *Les charges de la branche ralentiraient en raison d'une diminution des dépenses de prestations. Deux raisons à cela, la faible inflation et les mesures d'économies prises en 2014 et 2015* ». La branche AT-MP (accident du travail) serait, pour sa part, toujours excédentaire, à 500 millions d'euros, malgré une légère réduction. Enfin, le déficit du Fonds solidarité vieillesse (FSV), se creuserait à - 3,6 milliards, une dégradation de 700 millions d'euros par rapport aux prévisions du gouvernement.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/06/08/20002-20150608ARTFIG00121-le-deficit-de-la-securite-sociale-devrait-se-reduire-en-2015.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 08/06/2015, AFP)

● Une agence nationale de santé publique en 2016

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, a reçu, le 02/06/15, le rapport concernant la création de l'Agence nationale de santé publique (Santé Publique France) des mains de François Bourdillon, directeur général de l'Institut de veille sanitaire (InVS) et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). C'est la loi de modernisation du système de santé qui prévoit la création d'une telle agence. Cette agence doit réunir l'InVS, l'INPES et l'Etablissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS). **Le but ?** Doter le pays, comme le sont les autres pays occidentaux, d'un « *établissement d'excellence regroupant l'ensemble des missions de santé publique (prévention, promotion de la santé, surveillance et observation de l'état de santé de la population, veille et alerte, préparation et réponse aux crises sanitaires, etc.)* ». **Mme Touraine** a insisté « *sur les exigences d'indépendance et de transparence des avis et des recommandations de la nouvelle agence, et sur la nécessité de moderniser les approches de surveillance, de prévention et de lutte contre les inégalités de santé* ». La création de l'agence doit avoir lieu en 2016.

<http://www.viva.presse.fr/une-agence-nationale-de-sante-publique-en-2016-170826>

(Source : www.viva.presse.fr du 02/06/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

● **IJ : la CNAM veut rappeler à l'ordre les médecins qui prescrivent plus d'arrêts que leurs confrères**

D'après un document interne de la Cnam (caisse nationale d'assurance maladie), repris par Le Quotidien du Médecin, l'assurance maladie entend mettre sur pied un plan d'action pour enrayer la hausse des indemnités journalières (IJ). En 2013, le versement des IJ, pour arrêts maladie, maternité et accidents du travail, a représenté 12,8 milliards d'euros. **Le Quotidien du Médecin** : « Près de 203,6 millions de journées indemnisées pour maladie (environ 4,7 millions de personnes) ont été enregistrées, soit un coût estimé à 7 milliards d'euros ». Viennent en premier les arrêts maladie de moins de trente jours (76 % de l'ensemble des arrêts, 20 % des dépenses). Suivent les arrêts maladie d'un mois à six mois (19 % de l'ensemble des arrêts, 41 % des dépenses), puis les arrêts supérieurs à six mois (5 % de l'ensemble des arrêts, 39 % des dépenses). **Les maladies les plus fréquentes ?** Les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les troubles mentaux (dépression, épuisement professionnel ; deux catégories qui, en tout, représentent 55 % du nombre de journées indemnisées. Les premiers résultats pour 2014 indiquent que le nombre de bénéficiaires d'indemnités maladie a baissé de 2,7 % au cours des dix premiers mois avec, cependant, une hausse de 5,1 % du nombre de jours indemnisés par arrêt. **Comment va procéder la Cnam ?** Elle compte identifier les gros prescripteurs « à la fois d'arrêts et d'arrêts plus longs que leurs confrères, à patientèle comparable » et entend mieux cibler les contrôles. Les médecins prescrivant plus d'arrêts maladie seront ainsi rappelés à l'ordre ou se verront proposer un « accompagnement renforcé » dès juin 2015. **La Cnam** : « Si ces médecins baissent d'un jour la durée de prescription d'IJ de leurs patients, cela représente 33 millions d'euros d'économies ». La Cnam veut aussi expérimenter une campagne de prévention afin d'aider à la réinsertion professionnelle les patients bénéficiant d'arrêts longs. Cette réinsertion pourrait avoir lieu via un « agent facilitateur », qui se chargerait de la réinsertion professionnelle des patients ayant bénéficié d'un arrêt long, dans le double but de favoriser la reprise du travail et d'éviter le cercle vicieux que peuvent provoquer les arrêts. **La Cnam** : « Une expérimentation va être menée dans les prochains mois, [localement, avant d'être généralisée éventuellement] ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/06/03/ij-la-cnam-veut-rappeler-lordre-les-medecins-qui-prescrivent-plus-darrets-que-leurs-confreres_758481

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 03/06/2015, S.M. (avec AFP))

● **Allocations familiales en fonction des revenus : ce que change le nouveau barème**

Le 05/06/15 est paru au Journal Officiel le nouveau barème de calcul des allocations familiales qui, au 1^{er} juillet 2015, seront calculées en fonction des revenus. **Deux plafonds de ressources** sont désormais instaurés : **01)-** Pour une famille de deux enfants : 67 140 euros annuels ; **02)-** Toujours pour une famille de deux enfants : 89 490 euros annuels. Le premier ministre, **M. Valls** : « Seuls les ménages qui gagnent plus de 6 000 euros net par mois verront le montant de leur allocation réduit ». **Famili.fr** a calculé les nouvelles allocations en fonction des plafonds. **Premier plafond** : les familles avec deux enfants toucheront 64,67 € (contre 129,35 € précédemment), celles avec 3 enfants 147,53 € (contre 295,05 € précédemment), et celles avec 4 enfants 230,39 € (contre 460,77 € précédemment). **Deuxième plafond** : les familles avec deux enfants toucheront 32,34 €, celles avec trois enfants 73,76 €, et celles avec 4 enfants 115,20 €. **La Cnaf** (caisse nationale d'allocations familiales) estime que la mesure va faire perdre à environ 485 000 ménages, soit 10 % des bénéficiaires, une moyenne de 127 euros par mois. **Les économies attendues pour la Sécurité sociale** : 400 millions d'euros dès 2015, 800 millions d'euros en année pleine.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/allocations-familiales-en-fonction-des-revenus-ce-que-change-le-nouveau-bareme_1686907.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 05/06/2015)

[Retour au sommaire](#)

● **La Cour des comptes réclame plus de contrôles sur la CMU-C et l'ACS**

Dans son rapport annuel, **la Cour des comptes** préconise davantage de contrôle pour les deux dispositifs d'aide à la santé destinés aux plus démunis, la couverture maladie

universelle complémentaire (CMU-C) et aide à la complémentaire santé (ACS). Elle prône également que leur gestion soit simplifiée et les conditions d'accès examinées. **Antoine Durrleman**, de la Cour des comptes, a déclaré, devant la commission des Affaires sociales du Sénat, que ces aides « *méritent d'exister* » et « *jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins de la partie la plus défavorisée de nos concitoyens* » ; mais qu'elles n'en constituaient pas moins des sortes de « *boucliers sanitaires face au désengagement rampant* » de l'assurance-maladie obligatoire. Selon lui, la CMU-C et l'ACS répondent à une sorte de « *constat d'échec* » de la couverture de la Sécu. Les relèvements successifs des plafonds de ressources ont eu pour conséquence l'augmentation du nombre des bénéficiaires (5,2 millions pour la CMU-C, et 1,2 million pour l'ACS). **La Cour des comptes** : « *Les perspectives financières du fonds CMU se dégradent avec, à situation inchangée, un possible déficit vers 2017-2018* ». M. Durrleman a aussi fait remarquer que si tous les gens éligibles faisaient valoir leurs droits, il faudrait mobiliser entre 1,2 milliard et 2 milliards d'euros. **M. Durrleman** : « *La question de la légitimité est aussi essentielle que la question de la soutenabilité. [Il faut] d'abord s'assurer de l'attribution à bon droit [et pour cela sécuriser l'attribution aux personnes qui remplissent les conditions d'attribution]. Les contrôles des ressources doivent être intensifiés* ». Un plan national de contrôle des ressources des bénéficiaires, via les données bancaires, va être lancé par la Cnam. Enfin, **la Cour des comptes** juge qu'il faut reconsidérer les conditions de ressources et de plafond, tout en pointant du doigt un paradoxe : « *Les pouvoirs publics ont davantage donné priorité à l'extension du périmètre plutôt que l'accès effectif de cette population aux droits* ». **François Delattre** (Les Républicains), rapporteur spécial de la mission Santé du Sénat, a recommandé « *d'élargir l'assiette des ressources prises en compte pour apprécier l'éligibilité à la CMU-C et à l'ACS à l'ensemble des prestations sociales et des revenus d'activité afin d'attribuer de façon plus équitable et plus lisible ces aides* ». Il a également prôné l'abaissement, de manière modérée, du plafond de ressources permettant à quelqu'un de bénéficier de l'ACS afin, notamment, « *de mieux cibler cette aide sur les personnes qui ont des difficultés à payer une complémentaire santé* ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/06/03/la-cour-des-comptes-reclame-plus-de-contrôles-sur-la-cmu-c-et-lacs-758506>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 03/06/2015, avec AFP)

FISCALITE

● Impôt à la source : le processus engagé "en 2016"

Le 07/06/15, **Michel Sapin**, ministre des Finances, s'est exprimé sur le prélèvement à la source des impôts. Il a déclaré que le prélèvement allait être mis en place, mais qu'aucun Français ne sera soumis à ce système avant la présidentielle de 2017. **M. Sapin**, sur France Inter : « *Nous engagerons en 2016 ce processus de passage au prélèvement à la source. [Il est] totalement impossible [de changer de système de perception de l'impôt sur le revenu] du jour au lendemain, au 1er janvier 2016. [...] Sinon, cela voudrait dire que les Français vont avoir à payer en 2016 les impôts sur les revenus de 2015, plus les impôts sur les revenus de 2016. Je vous laisse présager leur réaction* ». En cela, il confirmait la déclaration du premier ministre, M. Valls, faite lors du congrès du Parti socialiste. **Avant l'élection présidentielle de 2017 ? M. Sapin** : « *Je ne le pense pas. [...] Pour pouvoir être prélevé à la source en 2018, il faut avoir fait préalablement toutes les séries d'opérations qui permettent alors de le faire dans de bonnes conditions, qui ne pénalisent pas les Français* ». D'après **Solidaires-Finances**, premier syndicat des agents du fisc, ce changement de système est « *très complexe* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/impot-a-la-source-le-processus-engage-en-2016-07-06-2015-1934383_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinal\]-20150608](http://www.lepoint.fr/economie/impot-a-la-source-le-processus-engage-en-2016-07-06-2015-1934383_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinal]-20150608)

(Source : www.lepoint.fr du 06/05/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● La RATP pourrait perdre ses avantages fiscaux

Selon Les Echos du 08/06/15, le gouvernement se penche actuellement sur le cas de la RATP. Pourquoi ? Parce que la régie des transports est exonérée d'impôt sur les sociétés (IS) ; elle ne verse pas non plus de dividendes à l'Etat, contrairement à la SNCF. Le

ministère des Finances serait actuellement en train de négocier avec Elisabeth Borne, patronne de la RATP, pour que la situation change. Ainsi, la RATP, dès 2016, pourrait être soumise à l'IS et devrait payer des dividendes. **Deux raisons à cela : 01)-** La recherche de nouvelles recettes budgétaires par le gouvernement ; **02)-** L'ouverture des marchés franciliens des transports à la concurrence (2024 pour les bus, 2029 pour les tramways, 2039 pour le métro et le RER). Le montant de l'IS et des dividendes que la RATP pourrait être amenée à payer est estimé à près de 100 millions d'euros dès 2016. En effet, en 2014, les bénéficiaires de la régie étaient conséquents : un chiffre d'affaires de 5,2 milliards d'euros, avec un résultat net de 298 millions d'euros. Le syndicat des transports d'Île-de-France (Sifff), qui finance la RATP, met en avant « *le risque d'un manque de ressources pour investir dans les réseaux* ». D'après lui, les bénéficiaires de la régie servent à assumer 50 % du coût du renouvellement du matériel roulant.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20150608.CHA6632/la-ratp-pourrait-perdre-ses-avantages-fiscaux.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150608_NLCHAACU18H- -la-ratp-pourrait-perdre-ses-avantages-fiscaux#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150608](http://www.challenges.fr/entreprise/20150608.CHA6632/la-ratp-pourrait-perdre-ses-avantages-fiscaux.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20150608_NLCHAACU18H- -la-ratp-pourrait-perdre-ses-avantages-fiscaux#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150608)

(Source : www.challenges.fr du 08/06/2014)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Intelligence artificielle : Facebook recrute des "fées" françaises

Le 02/06/15, Facebook a annoncé la création d'un laboratoire d'intelligence artificielle à Paris. Une trentaine de chercheurs devrait être recrutée à terme. Pourquoi la France ? Parce que le pays possède plusieurs atouts : une attractivité fiscale en matière de recherche, une forte concentration de talents, un bon réseau d'universités et de grandes écoles, avec l'Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique), l'École normale supérieure, l'Université Pierre et Marie Curie, université où a étudié Yann LeCun, chercheur français dirigeant le laboratoire mondial de recherche en intelligence artificielle (IA) de Facebook baptisé FAIR (Facebook Artificial Intelligence Research).

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150602.OBS9992/inelligence-articielle-facebook-recrute-des-fees-francaises.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150602_NLNOACTU17H- -intelligence-artificielle-facebook-recrute-des-fees-francaises#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150602](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150602.OBS9992/inelligence-articielle-facebook-recrute-des-fees-francaises.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150602_NLNOACTU17H- -intelligence-artificielle-facebook-recrute-des-fees-francaises#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150602)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 02/06/2015, Dominique Nora)

● Areva : l'Etat favorable à la cession des réacteurs nucléaires à EDF

Le 03/06/15, après une réunion avec le président de la république, François Hollande, l'Etat s'est déclaré favorable au scénario faisant d'EDF le principal actionnaire d'Areva. Pour rappel : l'Etat détient 84,5 % du capital d'EDF et 87 % de celui d'Areva. La recapitalisation d'Areva devrait se faire au travers de fonds publics. **Le communiqué de l'Élysée** : « *EDF a vocation à devenir actionnaire majoritaire. [...] Dès à présent, les activités de conception, gestion de projets et commercialisation des réacteurs neufs d'EDF et d'Areva seront rapprochées dans une société dédiée. [...] Ce rapprochement permettra une politique d'exportation ambitieuse et le renouvellement futur du parc nucléaire français. [...] Sous réserve de la conclusion d'un accord de partenariat stratégique global avec Areva, EDF a vocation à devenir actionnaire majoritaire de la filiale commune Areva NP, qui rassemble les activités industrielles de construction de réacteurs, d'assemblage de combustible et de services à la base installée. Areva conservera une participation stratégique avec un pacte d'actionnaires. [Areva et EDF] finaliseront les principes de ce projet dans un délai d'un mois. [Et l'Etat] recapitalisera [Areva] en investisseur avisé, à la hauteur nécessaire. [...] L'enjeu, c'est non pas de répondre simplement à une difficulté financière que pourrait rencontrer Areva, mais de pouvoir restructurer l'ensemble de la filière pour la doter d'une nouvelle perspective* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/areva-l-etat-favorable-a-la-cession-des-reacteurs-nucleaires-a-edf-481231.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150604](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/energie-environnement/areva-l-etat-favorable-a-la-cession-des-reacteurs-nucleaires-a-edf-481231.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150604)

(Source : www.latribune.fr du 04/06/2015)

[Retour au sommaire](#)

● Uber déclenche une nouvelle offensive en France

Profitant sur ses démarches en justice (éventuelle décision de la Cour de cassation de transmettre le dossier au Conseil constitutionnel, recours déposé auprès de la Commission européenne), Uber continue de s'implanter en France. Ainsi, le 08/06/15, UberPop a déployé son activité dans trois nouvelles villes : Marseille, Nantes, Strasbourg. La règle de l'entreprise : un nouveau lancement tous les six mois. **Thibaud Simphal**, directeur général d'Uber France : « *C'est une décision stratégique* ». **L'objectif d'Uber** : imposer un nouvel usage pour provoquer ensuite un aménagement de la réglementation. **Le Figaro** : « *Tant que le sujet n'aura pas été jugé par un tribunal, Uber profite d'un espace de temps suspendu pendant lequel il déroule sa stratégie* ».

<http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2015/06/07/32001-20150607ARTFIG00232-uber-declenche-une-nouvelle-offensive-en-france.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 07/06/2015, Bertille Bayart)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Eric Heyer (OFCE), chômage : "Il faut compter 9 mois entre la reprise et le recul du chômage"

Eric Heyer, directeur du Département Analyses et prévisions à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), s'est exprimé dans Le Nouvel Observateur. **Sujet** : la croissance du PIB (produit intérieur brut) est repartie, mais pas l'emploi. **Pourquoi ? Eric Heyer** : « *[La croissance] est d'abord générée par l'augmentation de la productivité : chaque salarié, grâce à l'amélioration de ses qualifications, au progrès technique, à la formation et à l'utilisation de machines plus performantes, produit en moyenne un chiffre d'affaires plus important. A l'OFCE, nous estimons que cette productivité peut induire une croissance de 0,9 % du PIB. [...] 800 000 jeunes arrivent sur le marché du travail chaque année, et seulement 650 000 personnes prennent leur retraite. Autrement dit, il faut créer 150 000 emplois, rien que pour que le chômage n'augmente pas. Et 150 000 emplois, cela correspond à 0,5 point de croissance du PIB. Il faut donc, en tout, une croissance de 1,4 % au moins. [...] Il y a une autre dimension à prendre en compte : le temps. Lorsqu'une reprise économique s'annonce, les entreprises attendent une confirmation avant d'embaucher. [...] La reprise n'a un effet sur l'emploi que lorsqu'elle est confirmée. En France, il y a un décalage d'environ trois trimestres entre le début de reprise de la croissance du PIB et le recul du chômage. [...] Les entreprises n'ont pas suffisamment licencié lorsque leur activité a reculé ces dernières années. On estime qu'il reste encore 150 000 sureffectifs, dont les entreprises devraient se séparer sur deux ans. Pour compenser ces destructions d'emplois en cours, il faut un surcroît de croissance de 0,25 %. Sans politique de lutte contre le chômage, il faudrait donc une croissance de 1,7 % sur un an pour inverser la courbe du chômage. Avec la baisse du coût du travail et la création d'emplois aidés mis en œuvre par le gouvernement, on retombe à environ 1,5 %. [...] La reprise constatée en début d'année devrait avoir un impact sur le taux de chômage à partir de la fin de l'automne. Et avec la politique de lutte contre le chômage, si la croissance se maintient, l'emploi devrait progresser* ».

→ **L'intégralité de l'entretien avec Eric Heyer, par Donald Hebert :**

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150601.OBS9949/chomage-il-faut-compter-9-mois-entre-la-reprise-et-le-recul-du-chomage.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150602_NLNOACTU17H- -chomage-il-faut-compter-9-mois-entre-la-reprise-et-le-recul-du-chomage#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20150602](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20150601.OBS9949/chomage-il-faut-compter-9-mois-entre-la-reprise-et-le-recul-du-chomage.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20150602_NLNOACTU17H- -chomage-il-faut-compter-9-mois-entre-la-reprise-et-le-recul-du-chomage#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20150602)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 02/06/2015, Donald Hebert)

[Retour au sommaire](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● "Voulons-nous vraiment l'égalité ?", de Patrick Savidan

→ **Présentation de l'éditeur** : « *Il existe, en France, un immense consensus sur les questions de justice sociale, toutes tendances politiques et toutes situations sociales confondues. Études après études, chercheurs et instituts de sondage le confirment : une écrasante majorité souhaite plus de justice et plus d'égalité. Ces mêmes recherches montrent aussi que nous en savons plus qu'auparavant sur l'augmentation et la nature des*

inégalités, que nous en parlons davantage et que nous nous en inquiétons plus encore. Reste que, pour les réduire, nous n'en faisons manifestement pas assez. Faut-il voir dans cette contradiction une forme d'hypocrisie sociale ? Serions-nous passés maîtres dans l'art de ne pas tirer de conséquences de ce que nous savons ? Serions-nous, individuellement et collectivement, victimes d'une irrépressible faiblesse de la volonté ? Plutôt que de supprimer le problème à bon compte, il est temps de comprendre cet étrange paradoxe qui consiste aujourd'hui, pour nous, à creuser les inégalités que nous n'avons pourtant de cesse de dénoncer ».

→ "Voulons-nous vraiment l'égalité", de Patrick Savidan. Albin Michel, 2015. Parution en septembre, mais disponible en précommande.

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr